



ENALP SAS au capital de 1 400 000 euros
1460, Avenue Marcel Dassault
74370 Argonay
www.enalp.fr
RCS : 493 175 350 RCS Thonon-les-Bains - SIRET : 493 175 350 00013
N° de TVA Intracomm : FR 00 493 175 350
APE 3514Z

facture d'électricité offre de marché

REÇU 1e

22 JAN. 2024

Rép: _____

Dépannage Enedis 24h/24 - 7j/7

08 11 88 22 00

Coût d'un appel local

Référence PDL : 30001714069086

CI 0101 (B 1) - 36 - 1/1 - 71 - 71 - A - 2401160701002

Votre contact

Accueil clientèle - 04.50.09.56.99

Lund. au vend. : 8h-12h / 13h30-17h30

Votre référence à rappeler : 27 662

SAS BAREM

BAREM

RUE GEORGES BIZET

63200 RIOM

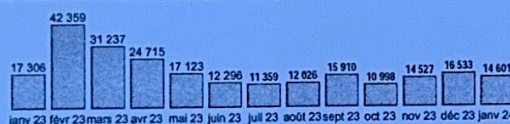
2024 01 04 7

contrat n° 15454

client titulaire	SAS BAREM
espace de livraison	BAREM rue georges bizet RIOM
offre	BT+ uniq prix perso
service fourniture	4 postes fourniture bt+
service accès au réseau	avec différenciation 4 postes CU
version	courtes utilisations
puissances souscrites	P : 155 kVA HPH : 155 kVA HCH : 155 kVA HPE : 155 kVA HCE : 155 kVA
puissance réduite	155 kVA

historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.



facture n° 1586096 du 15/01/2024

électricité du 09/12/2023 au 09/01/2024 : 14 601 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 169 kVA (détails au verso)

sous-total accès au réseau	1 010,29 €
sous-total fourniture	2 447,39 €
total HT	3 457,68 €
TVA	703,16 €
autres taxes	58,14 €

total TTC 4 218,98 €

Ce montant sera prélevé à partir du 05/02/2024

Date approximative du prochain relevé 03/01/2024

Date approximative de la prochaine facture ... 03/02/2024

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : SAS BAREM

Référence Mandat : ENA117994

IBAN (RIB International) : FR76 1680 7003 9140 9219 6946 120

BIC : CCBPFRPPGRE

SAISI LE

accès au réseau			
composantes fixes		quantité	montant en €
gestion du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024		31 jour	0,5473973 €/jour
comptage du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024		31 jour	0,7009315 €/jour
soutirage fixe du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024 (puissance réduite de 155 kVA - 31 jours)		0	401918 €/kVA/jour
composante soutirage variable		€/ kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture
consommations (kWh)			
du 09/12/2023 au 09/01/2024			
compteur n° 031636443464			
HPH	525 613	537 348	1
HCH	117 921	120 787	1
		11 735	0,0563
		2 866	0,0411
			660,68
			117,79
autres composantes variables		€/ heure	montant en €
du 09/12/2023 au 09/01/2024			
puissance max atteinte HPH		169 kVA	
puissance max atteinte HCH		36 kVA	
dépassements horaire		0 h	
		11,21	0,00
sous-total HT accès au réseau			1 010,29
fourniture			
part fixe		quantité	montant en €
frais de gestion du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024		1 mois	0,00 €/mois
			offert
part variable		€/ kWh	montant en €
HPH du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023		8 435 kWh	0,19065
HPH du 1 janvier 2024 au 9 janvier 2024		3 300 kWh	0,13031
HCH du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023		2 060 kWh	0,13087
HCH du 1 janvier 2024 au 9 janvier 2024		806 kWh	0,07053
capacité HP du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023		8 435 kWh	0,00749
capacité HP du 1 janvier 2024 au 9 janvier 2024		3 300 kWh	0,00102
capacité HC du 9 décembre 2023 au 31 décembre 2023		2 060 kWh	0,00749
capacité HC du 1 janvier 2024 au 9 janvier 2024		806 kWh	0,00102
charges pour soutirage physique du 9 décembre 2023 au 9 janvier 2024		14 601 kWh	0,00
			2 447,39
sous-total HT fourniture			3 457,68
total HT			4 467,97
taxes et contributions		assiette	taux
taxe communale		14 601	0,00 €/ kWh
cspe		14 601	0,0005 €/ kWh
cta		231,82	21,93 %
tva		3 515,82	20,00 %
			703,16
total TTC			5 171,13

communication

- **TCFE (taxe communale, départementale)** : s'applique à la consommation finale d'électricité (quantité d'énergie consommée). Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales.

- **CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité)** : s'applique à la quantité d'énergie consommée, sauf cas de dérogations limités. Cette contribution est reversée aux services des douanes.

- **CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.

- **TVA** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Selon la réglementation en vigueur, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Votre facture ne fait pas l'objet d'un tarif réglementé.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Nos services sont à votre disposition pour toute réclamation relative à ce contrat.

Cette facture doit être conservée 5 ans.

référence interne : 47 947 /